

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la cinquième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 2 mai 2022, à 20:00 heures, à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents :

| | | |
|-----|----------------------|---------------------|
| M. | Guy Robert | Maire |
| M. | Hugo Laporte | Conseiller |
| Mme | Vanessa Lemoine | Conseillère |
| M. | Jean-Paul Chandonnet | Conseiller |
| Mme | Isabelle Hébert | Conseillère |
| Mme | Christine Langelier | Conseillère |
| M. | Léonard Gaudette | Conseiller |
| Mme | Émilie Petitclerc | Directrice générale |

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR- MODIFIÉ

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des états financiers 2021 préparés par la firme Hébert et Marsolais
4. Période de questions de 10 minutes
5. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022
6. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
7. Rapport de l'inspecteur
8. Période de questions
9. Administration
 - a) Dépôt à terme
 - b) Vérification des livres comptables 2022 – Mandat
 - c) Ressources humaines – Adjointe administrative aux loisirs – **Prolongation de l'affichage**
 - d) Caisse Desjardins – Financement temporaire - Autorisation
 - e) Adoption du Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives
 - f) Concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains – Mandat à Gestim inc. – Autorisation
 - g) Entente intermunicipale mutuelle relative aux prêts de ressources humaines et matérielles municipales – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Autorisation
10. R.A.R.C.
 - a) Procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
 - b) Barils de récupération d'eau de pluie – Achat groupé - Autorisation
11. Transport
 - a) 4^e rang – Travaux sur les glissières de sécurité – Autorisation
12. Hygiène du milieu
 - a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
 - b) Procès-verbaux de la MRC
 - c) Usine de traitement des eaux usées – Installation permanente - Autorisation
13. Loisirs et culture
 - a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal d'avril 2022
 - b) OTJ St-Bernard inc. – Conciliation bancaire d'avril 2022
 - c) Pavillon des loisirs – Services professionnels en architecture – Octroi du mandat
14. Autres sujets
 - a) Proclamation – Semaine québécoise des familles du 9 au 15 mai 2022
 - b) Proclamation - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées le 15 juin 2022
 - c) Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées du 1er au 7 juin 2022
 - d) Maison des Jeunes des Quatre-Vents - « La formation, soutien et organisation d'événements verts » - Demande d'appui
 - e) Maison des Jeunes des Quatre-Vents - « La chambre de culture aquaponique » - Demande d'appui
 - f) Maison des Jeunes des Quatre-Vents - « Le développement d'une serre » - Demande d'appui
 - g) Demande de don – Fondation Honoré-Mercier - Autorisation

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Guy Robert maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour modifié

2022.05.01

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié par le changement du titre du point 9 c) par Ressources humaines – Adjointe administrative aux loisirs – Prolongation de l'affichage.

3. Présentation et dépôt des états financiers 2021 préparés par la firme Hébert et Marsolais

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 a été déposé.

Madame Barbara Côté, comptable agréée de la firme Hébert et Marsolais a présenté les états financiers 2021 au conseil municipal avant la séance.

| | |
|---|-------------------|
| Revenus 2021 | 1 489 398 \$ |
| Dépenses 2021 | (1 602 812) \$ |
| Activités d'investissement | (84 678) \$ |
| Amortissement des immobilisations | 261 561 \$ |
| Remboursement de la dette | (57 155) \$ |
| Affectations aux activités d'investissement | (2 587) \$ |
| Affectation de l'excédent accumulé | 63 504 \$ |
| Excédent de fonctionnement de 2021 | 67 231 \$ |
| Excédent accumulé au 31 décembre 2020 | 705 177 \$ |
| Affectations en investissement de 2021 | (23 746) \$ |
| Affectations pour le fonctionnement 2021 | (54 096) \$ |
| Excédent de fonctionnement de 2021 | 67 231 \$ |
| Montant affecté au budget 2021 remis au surplus | 70 272 \$ |
| Montant affecté au budget 2022 | (59 661) \$ |
| Excédent accumulé au 31 décembre 2021 | 583 094 \$ |

4. Période de questions de 10 minutes

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. Le rapport financier sera publié sur le site internet de la Municipalité et les questions concernant celui-ci pourront nous être transmises par courriel.

5. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022

2022.05.02

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que déposé.

6. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 avril 2022 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 30 avril 2022

| | | |
|--|-----------------------|------------------|
| Solde au compte GL (54 11100 000) au 31 mars 2022 | 127 049.50 \$ | |
| Plus : | | |
| Dépôts (encaissements) | 26 179.08 \$ | |
| Revenus d'intérêts/ristourne | 93.58 \$ | |
| Total des revenus | 26 272.66 \$ | |
| Moins: | | |
| Déboursés | (38 445.62) \$ | |
| Prélèvements | (22 221.99) \$ | |
| Salaires | (13 738.17) \$ | |
| Paiement direct assurance collective La Capitale 04 | (755.31) \$ | |
| Frais de caisse et achat de sacs de dépôt | (35.00) \$ | |
| Frais d'intérêt sur le prêt temporaire | (389.45) \$ | |
| Total des déboursés | (75 585.54) \$ | |
| Solde au compte GL | | 77 736.62 |

| | | |
|--|--------------------|------------------|
| Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 30 avril 2022 | 79 655.18 \$ | |
| Plus: Dépôt en circulation | 2 044.16 \$ | |
| | | |
| Moins : Chèques en circulation | | |
| 15939 | 20.14 \$ | |
| 16063 | 492.44 \$ | |
| 16073 | 287.44 \$ | |
| 16079 | 3 162.70 \$ | |
| Total des chèques en circulation | 3 962.72 \$ | |
| | | |
| Solde disponible au relevé de caisse | | 77 736.62 |

0.00

Bilan au 30 avril 2022

| | |
|--|----------------------|
| Solde au compte fonds d'administration | 127 049.50 \$ |
| Part de qualification | 5.00 \$ |
| Épargne à terme - Fonds d'administration | 450 000.00 \$ |
| Épargne à terme - Fonds de roulement | 155 228.00 \$ |
| Grand total | 732 282.50 \$ |

Solde de la dette au 30 avril 2022

| | |
|--|------------------------|
| Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans) | 1 381 700.00 \$ |
| Remboursement du capital | |
| Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout | 1 381 700.00 \$ |

Financement temporaire - 4e rang (en attente subventions AIRRL et TECQ)

| | |
|--|----------------------|
| Solde au 30 avril 2022 | 172 000.00 \$ |
| Solde de l'emprunt temporaire - 4e rang | 172 000.00 \$ |

2022.05.03

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois d'avril 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de mai 2022 tel que soumis pour un montant total de 122 295.70 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

7. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en avril 2022 ont été remis à chacun des membres du conseil.

La directrice générale fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois d'avril concernant la voirie et l'usine de traitement des eaux usées.

8. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

9. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun transfert n'est requis.

b) Vérification des livres comptables 2022 – Mandat

Point reporté.

c) Ressources humaines – Adjointe administrative aux loisirs – Prolongation de l’affichage

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution 2022.04.09, a procédé à l’affichage du poste d’adjointe administrative aux loisirs durant la période du 6 au 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu’une seule personne a déposé sa candidature et qu’elle ne s’est pas présentée lors de l’entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.04

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du conseil présents d’autoriser la prolongation de l’affichage de l’adjointe administrative aux loisirs jusqu’au 27 mai 2022.

d) Caisse Desjardins – Financement temporaire – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra supporter des montants importants des subventions à recevoir des programmes TECQ 2019-2023 du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation en raison des travaux qui seront effectués pour les travaux de réfection du ponceau du 4^e rang;

CONSIDÉRANT que les montants à recevoir suite à la reddition de compte sont établis à :

| | |
|----------------|-----------|
| TECQ 2019-2023 | 81 000 \$ |
|----------------|-----------|

POUR CES MOTIFS,

2022.05.05

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Léonard Gaudette

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DEMANDER à Desjardins un financement temporaire de 81 000 \$ à un taux d’intérêt de 2.70 % ;

D’AUTORISER l’appropriation du surplus accumulé affecté pour les dépenses engendrées par les intérêts sur le prêt temporaire pour le financement de travaux de réfection du ponceau du 4^e rang;

D’AUTORISER le maire, M. Guy Robert et la directrice générale, Mme Émilie Petitclerc, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tous les documents relatifs à cette demande.

e) Adoption du Règlement 2022-08 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de prévoir des conditions concernant la culture et l’entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l’aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la production de cannabis, en tant que culture d’un végétal, se qualifie comme une activité agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de prévoir les conditions à respecter pour effectuer la culture et l’entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives;

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d’approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné par le conseiller Hugo Laporte à la séance du conseil tenue le lundi 7 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le lundi 7 mars 2022 afin d’expliquer les modifications proposées et d’entendre les personnes intéressées et que, selon le 3^e dispositif de l’Arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2021-054 en date du 16 juillet 2021, une consultation écrite a accompagné le processus décisionnel et a pris fin au même moment que la procédure qu’elle accompagnait ;

CONSIDÉRANT qu’aucune question n’a été posée durant la période prévue à cette fin ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité après son dépôt conformément à la loi et aux dispositifs prévus par décrets ou arrêtés ministériels alors en vigueur en raison de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement du Québec relié à la pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et, qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2022-022 daté du 18 mars 2022, toute procédure d'enregistrement (tenu de registre) doit se dérouler selon les dispositions usuelles de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et que la consultation a eu lieu le 11 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue durant la période prévue à cette fin et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.06

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans modifications, le règlement numéro 2022-08 amendant le Règlement no 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de prévoir des conditions concernant la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicinales ou récréatives tel que déposé.

f) Concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains – Mandat à Gestim inc. – Autorisation

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a modifié son schéma d'aménagement révisé par l'adoption de son règlement no. 21-590 remplaçant le 21-580 sur les modifications des critères d'insertion résidentielle, ajustement de la limite urbain à Sainte-Madeleine et corrections techniques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements du Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin d'effectuer une concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT l'offre de service GESTIM 2022-URB-741 reçut de la firme Gestim inc. au montant estimé à 850,00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.07

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme Gestim inc. pour effectuer la concordance du Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville avec le schéma de la MRC des Maskoutains pour un montant estimé à 850,00 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service GESTIM 2022-URB-741.

g) Entente intermunicipale mutuelle relative aux prêts de ressources humaines et matérielles municipales – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, parties à la présente entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'entraide municipale pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente souhaitent convenir entre eux d'une entente leur permettant de faire appel, au besoin, aux ressources humaines et matérielles de l'autre municipalité pour pallier aux obligations qu'elles doivent rencontrer;

CONSIDÉRANT que les municipalités, parties à l'entente, souhaitent fixer les modalités de ces prêts de ressources;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.08

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser monsieur Guy Robert, maire et madame Émilie Petitclerc, directrice générale à signer ladite entente tel que soumise, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

10. R.A.R.C.
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil.

b) Barils de récupération d'eau de pluie – Achat groupé - Autorisation

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir l'économie des ressources en eau potable et de réduire au minimum son utilisation ;

CONSIDÉRANT que la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre offre, à ses municipalités membres, la possibilité de participer à un achat groupé de barils de récupération d'eau de pluie de 220 litres au coût unitaire de 90 \$ plus taxes et livraison applicables ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut aider financièrement ses citoyens pour cet achat ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses n'ont pas été prévues dans le budget de l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.09

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Léonard Gaudette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE NE PAS ADHÉRER à cet achat groupé pour l'année 2022 ;

DE SE DOTER d'un programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie et ;

DE PLANIFIER ces dépenses dans les prévisions budgétaires 2023.

11. Transport

a) 4^e rang – Travaux sur les glissières de sécurité – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a planifié, dans les prévisions budgétaires 2022, d'effectuer des réparations sur les glissières de sécurité situées au-dessus du Cours d'eau Sarasteau, branche 36 dans le 4^e rang;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation JD inc. a transmis une estimation des travaux au montant de 2 683.60 \$ avant taxes pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.10

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Excavation JD inc. au montant de 2 683.60 \$ plus taxes pour les travaux de réparation des glissières de sécurité situées au-dessus du Cours d'eau Sarasteau, branche 36 dans le 4^e rang.

12. Hygiène du milieu
a) Procès-verbal de la RIAM

Aucun procès-verbal n'a été transmis.

b) Procès-verbaux de la MRC

M. Robert indique que les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

c) Usine de traitement des eaux usées – Installation permanente - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution 2022.02.21, a autorisé l'ajout d'un bassin tampon afin de réduire le nombre de pompage, de transport et de dispositions des boues;

CONSIDÉRANT que les essais réalisés donnent des résultats concluants;

CONSIDÉRANT que des modifications de tuyauterie sont nécessaires afin de faciliter le travail de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Plomberie C.A. Bouclin inc. a transmis une estimation des travaux au montant de 1 650 \$ avant taxes pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.11

Sur la proposition de Jean-Pierre Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Plomberie C.A. Bouclin inc. au montant de 1 650 \$ plus taxes pour les travaux de modifications de tuyauterie à l'usine de traitement des eaux usées.

La conseillère Vanessa Lemoine s'est retirée de ce point.

13. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal d'avril 2022

Le procès-verbal de la rencontre de mars 2022 est remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses d'avril 2022

La directrice générale dépose la conciliation bancaire d'avril 2022 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

| | |
|--|-------------|
| Solde au compte 1 ^{er} avril 2022 | 7 249,20 \$ |
| Revenus | 1 000,00 \$ |
| Dépenses | (2,95 \$) |
| Solde au compte au 30 avril 2022 | 8 246,25 \$ |
| Chèques en circulation | 0 \$ |
| Montant disponible | 8 246,25 \$ |

c) Pavillon des loisirs – Services professionnels en architecture – Octroi du mandat

Point reporté.

14. Autres sujets

a) Proclamation – Semaine québécoise des familles du 9 au 15 mai 2022

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Charte de la famille ;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2022 sous le thème « Engagés pour les familles » ;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble créer des conditions pour que chacun de nous rende son expérience famille plus enrichissante ;

2022.05.12

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 9 au 15 mai 2022 Semaine québécoise des familles, sous le thème « Engagés pour les familles ».

b) Proclamation - Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées le 15 juin 2022

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place ;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

2022.05.13

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la journée du 15 juin 2022 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville; et

D'INVITER la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

c) Proclamation – Semaine québécoise des personnes handicapées du 1er au 7 juin 2022

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées est de retour pour une vingt-sixième édition ;

CONSIDÉRANT que du 1^{er} au 7 juin 2022, les Québécoises et les Québécois sont invités à souligner cette semaine qui vise à appeler l'ensemble de la population à poser un geste simple pour réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées ;

2022.05.14

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 1er au 7 juin 2022, la Semaine québécoise des personnes handicapées.

d) Maison des Jeunes des Quatre-Vents - « La formation, soutien et organisation d'événements verts » - Demande d'appui

CONSIDÉRANT que le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT que le projet « *La formation, soutien et organisation d'événements verts avec la Maison des Jeunes des Quatre-Vents* », permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, les enfants et adolescents des Quatre-Vents afin de créer un projet qui a les objectifs suivants :

- Contribuer à l'augmentation de la biodiversité au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur, car le projet fait partie d'une vision d'ensemble du territoire de Saint-Jude
- Sensibiliser les citoyens et les élèves à la protection de l'environnement et des écosystèmes.
- Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.
- Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.
- Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie
- Faire découvrir aux citoyens les techniques liées à l'organisation d'une culture et d'un élevage de poissons, la mise en place, l'entretien, la récolte, la conservation et la transformation.
- Bâtir un projet éducatif et durable qui fera partie d'un ensemble d'infrastructures vertes.

Considérant que le CCCPEM présente une demande d'aide financière de l'organisation 100 degrés.

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.15

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le projet « *La formation, soutien et organisation d'événements verts avec la Maison des Jeunes des Quatre-Vents* », du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

e) Maison des Jeunes des Quatre-Vents - « La chambre de culture aquaponique » - Demande d'appui

CONSIDÉRANT que le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien

avec l'environnement et l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT que le projet « *La chambre de culture aquaponique de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents* », permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, la municipalité et les citoyens de Saint-Jude, les enfants et adolescents des Quatre-Vents, les organismes du territoire afin de créer un projet qui a les objectifs suivants :

- Contribuer à l'augmentation de la biodiversité au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur, car le projet fait partie d'une vision d'ensemble du territoire de Saint-Jude
- Sensibiliser les citoyens et les élèves à la protection de l'environnement et des écosystèmes.
- Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.
- Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.
- Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie
- Faire découvrir aux citoyens les techniques liées à l'organisation d'une culture et d'un élevage de poissons, la mise en place, l'entretien, la récolte, la conservation et la transformation.
- Bâtir un projet éducatif et durable qui fera partie d'un ensemble d'infrastructures vertes.

CONSIDÉRANT que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds AgriSPRIT;

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.16

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le projet « *La chambre de culture aquaponique de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents* », du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

f) Maison des Jeunes des Quatre-Vents - « Le développement d'une serre » - Demande d'appui

CONSIDÉRANT que le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT que le projet « *Le développement d'une serre à la Maison des Jeunes des Quatre-Vents* », permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, les enfants et adolescents des Quatre-Vents afin de créer un projet qui a les objectifs suivants :

- Contribuer à l'augmentation de la biodiversité au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur, car le projet fait partie d'une vision d'ensemble du territoire de Saint-Jude
- Sensibiliser les citoyens et les élèves à la protection de l'environnement et des écosystèmes.
- Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire.
- Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire.
- Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie
- Faire découvrir aux citoyens les techniques liées à l'organisation d'une culture et d'un élevage de poissons, la mise en place, l'entretien, la récolte, la conservation et la transformation.
- Bâtir un projet éducatif et durable qui fera partie d'un ensemble d'infrastructures vertes.

CONSIDÉRANT que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds du programme d'aide de mise en valeur du territoire public,

EN CONSÉQUENCE,

2022.05.17

Sur la proposition de Christine Langelier

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le projet « *Le développement d'une serre à la Maison des Jeunes des Quatre-Vents* », du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

g) Demande de don – Fondation Honoré-Mercier - Autorisation

2022.05.18

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre un montant de 50 \$ à la Fondation Honoré-Mercier.

15. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en avril 2022 a été remise aux membres du conseil.

16. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

16. Levée de l'assemblée

2022.05.19

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20h45.

COMPTES À PAYER EN MAI 2022

| | | |
|----|--|--------------|
| 1 | Total des salaires | 13 303.96 \$ |
| 2 | La Capitale (assurance collective - 05-2022) | 2 290.98 \$ |
| 3 | Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt) | 1 006.03 \$ |
| 4 | Fabrique St-Bernard (loyer) | 1 200.00 \$ |
| 5 | Prudent (renouvellement abonnement Comalerte) | 2 222.85 \$ |
| 6 | Hébert Marsolais (facturation finale vérification comptable) | 9 485.43 \$ |
| 7 | FQM (honoraires pour devis - vente d'un lot) | 1 294.05 \$ |
| 8 | FQM (formatique éthique - L.G.) | 171.31 \$ |
| 9 | Cain Lamarre SENCRL (avis juridique - urbanisme) | 1 509.05 \$ |
| 10 | Aquatech (assistance mai 2022) | 2 434.66 \$ |
| 11 | Ville de Saint-Hyacinthe (frais entente dossiers cour régionale - janvier à mars 2022) | 304.68 \$ |
| 12 | MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - Réfection rang Fleury) | 1 416.23 \$ |
| 13 | MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - Réfection 5e rang) | 94.30 \$ |
| 14 | MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - Réfection ponceau 4e rang) | 1 211.53 \$ |
| 15 | MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - Réfection ponceau Sarasteau) | 320.28 \$ |
| 16 | MRC des Maskoutains (ponceau - rang de la Savane) | 23.58 \$ |
| 17 | MRC des Maskoutains (Quote-part 1er versement) | 23 191.47 \$ |
| 18 | Petite-caisse (frais de poste et journal 04, nouveaux-résidents, traverse Handfield) | 126.55 \$ |
| 19 | Les Entreprises BJB Inc. (réparation d'un luminaire) | 638.94 \$ |
| 20 | Excavation JD Inc. (Enlever piquets dans l'asphalte 4e Rang, Sarasteau) | 344.93 \$ |
| 21 | Excavation JD Inc. (enlever la pierre dans le fossé rue Xavier Desrosieres 31-03-2022) | 258.69 \$ |
| 22 | Garage Morin et Frère Inc. (installation des pneus) | 82.55 \$ |
| 23 | Excavation Michel Lemay (5e versement - contrat neige) | 18 051.08 \$ |
| 24 | Excavation Michel Lemay (retenue 10% - contrat neige - réparations pancartes) | 1 805.09 \$ |
| 25 | Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (consomm. d'eau 32418.73-28517.00 1/3 budget) | 3 901.73 \$ |
| 26 | Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (réparation-compteur rue Allaire) | 69.15 \$ |
| 27 | Réseau Biblio (Tarification annuelle 2022 et frais d'exploitation - 2e versement) | 1 845.06 \$ |
| 28 | RIM (téléphone) | 141.42 \$ |
| 29 | Gestim (services d'inspection 04-2022) | 708.53 \$ |
| 30 | Techmix (asphalte froide 2.44 TM+2.68 TM) | 647.54 \$ |
| 31 | Fondation Honoré-Mercier | 50.00 \$ |
| 32 | Ministère du Revenu du Québec (DAS 04-2022) | 4 689.46 \$ |

| | | |
|----|--|----------------------|
| 33 | Revenu Canada (DAS 04-2022) | 1 701.66 \$ |
| 34 | Maskatel (plan interurbains) | 2.07 \$ |
| 35 | Télébec (10-04-2022) | 126.59 \$ |
| 36 | Telus (cellulaire inspecteur 05-2022) | 79.47 \$ |
| 37 | Cooptel (frais mensuel internet 05-2022 - 400 rue Gagné) | 91.58 \$ |
| 38 | Énergies Sonic Inc. (propane - pavillon) | 275.86 \$ |
| 39 | RIAM - Collecte matières recyclables | 1 656.38 \$ |
| 40 | RIAM - Collecte matières organiques | 1 612.11 \$ |
| 41 | RIAM - Collecte résidus domestiques | 2 594.18 \$ |
| 42 | RIAM - 2e versement vidange des installations septiques frais de gestion | 559.50 \$ |
| 43 | RIAM - 2e versement vidange de la quote-part | 2 192.00 \$ |
| 44 | Vacuum Drummond (vidange des boues - avec extra disposition) | 2 242.01 \$ |
| 45 | Buropro Citation - achat de livres pour la biblio | 114.19 \$ |
| 46 | Buropro Citation (entretien copieur) | 261.86 \$ |
| 47 | Buropro Citation - achat de 8 ordinateurs portables) | 12 375.36 \$ |
| 48 | Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires | 609.70 \$ |
| 49 | Visa - Attrix Technologies inc. (GPS-véhicule voirie 2022-4956) | 18.40 \$ |
| 50 | Visa - frais mensuel mai - Zoom | 23.00 \$ |
| 51 | Visa - Maxi (bouteille d'eau) | 2.99 \$ |
| 52 | Visa - Antonio Moreau (botte - inspecteur municipal) | 287.43 \$ |
| 53 | Visa - Congrès (Hôtel Holiday Inn Express) | 392.70 \$ |
| 54 | Visa - Congrès (Stationnement) | 21.00 \$ |
| 55 | Visa - Congès (Repas 18.67+25.13) | 43.80 \$ |
| 56 | Visa - Postes Canada | 155.75 \$ |
| 57 | Visa - Fond d'information sur le territoire (202200694325) | 15.00 \$ |
| | Total des comptes à payer | 122 295.70 \$ |

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussigné Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et greffière-trésorière